

FLASH INFOS DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DU BAS-RHIN

N° 51 Décembre 2023

Regrets



Joseph OSTERMANN
Président honoraire
de l'Association
Maire honoraire de
Wasselonne
décédé le 21 octobre

Pour le Congrès 2021, l'AMF affichait « *Les maires en première ligne face aux crises* » afin de souligner le rôle primordial des maires pour affronter les crises, au quotidien et au contact des citoyens. L'engagement fort du maire au service des habitants se vérifie à chaque crise sociale, économique, sanitaire ou climatique. Et rappelons-nous, le Congrès 2022 de l'AMF était un Appel des Maires à « *Pouvoir agir* ». A-t-il été entendu par l'Etat ?



Vincent DEBES

Le Congrès 2023 de l'AMF a réuni près de 300 maires ou élus bas-rhinois. C'est un beau succès de mobilisation. Je vous adresse toutes mes félicitations, ainsi qu'au Président M. David LISNARD, aux membres du Bureau et du Comité directeur réélus lors du Congrès.

Le thème du Congrès 2023 est un message d'alerte adressé à l'Etat :

« Communes attaquées, République menacée »

Les attaques, les menaces et les insultes doivent être sanctionnées. Le sentiment d'incompréhension, la frustration ou la colère ne peuvent justifier l'agression ou ouvrir le droit d'insulter un élu ou un agent public ou de dégrader une mairie.

Notre démocratie est fragile. Le dialogue et l'acceptation des règles sont consubstantiels du savoir vivre ensemble et de la citoyenneté. Il faut rester ferme sur ces valeurs et développer l'apprentissage de la citoyenneté. Le maire ne peut pas tout, même s'il est perçu comme celui qui intervient sur tous les détails de la vie.

Le Congrès a relevé que l'Etat a sa part de responsabilité dans l'accroissement des vulnérabilités des communes : réduction de la présence de l'Etat dans les territoires, multiplication des transferts de charges sans moyens aux communes, explosion des normes rendant plus complexe l'exercice du mandat de maire, diminution des moyens budgétaires et augmentation des injonctions contradictoires, des appels à projet dans des délais contraints, ou encore des transferts obligatoires de compétences aux intercommunalités, éloignés de l'esprit coopératif originel. S'ajoute parfois un sentiment diffus de méfiance envers les élus locaux alors qu'ils sont porteurs également de l'intérêt général.

C'est pourquoi, l'AMF plaide dans sa **Résolution générale du 105^{ème} Congrès** pour une relance de la décentralisation et à un approfondissement des libertés locales.

L'année 2024 sera le 140^{ème} anniversaire de la Loi de 1884 des libertés communales, considérée comme l'une des plus grandes lois de la démocratie en France.

Que l'année 2024 soit donc l'année *d'une décentralisation réelle et audacieuse, une déconcentration pour recréer de la simplicité, plus de clarté sur les moyens financiers et un vrai statut de l'élu*, comme l'a annoncé le Président de la République.

Le Président, les Présidents honoraire et d'honneur, les membres du Bureau et du Conseil d'administration et le directeur de l'association

Vous souhaitent

**Chers collègues maires, maires délégués, présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin,
Un très Joyeux Noël et une excellente Année 2024, épanouissante et pleine de Paix.**

Scheni winachte un alles götte zum neje jhr !

Félicitations

Dominique SIEDEL
Elu maire de
Durrenbach
le 10 décembre

Agenda 2024

Bureau
26 janvier

**Conseil
d'administration**
4 mars

**Journée des Maires &
4^{ème} Salon des Maires
du Bas-Rhin**
19 septembre

106^{ème} Congrès AMF
19-21 novembre

Association des Maires
et des Présidents
d'intercommunalités
du Bas-Rhin



Compte-rendu du Conseil d'administration du 1^{er} décembre, en bref

Le Président DEBES salue les membres présents et M. BARBIER, maire de Muttersholtz, prononce des mots de bienvenue et présente l'histoire originale et la rénovation réussie de la salle de spectacles Les Synergies.

➤ Alimentation en eau potable, des inquiétudes qualitatives et quantitatives sur cette ressource

En termes de qualité de l'eau, il y a désormais une vingtaine de captages prioritaires en 2023 dans le Bas-Rhin, précise M. BARBIER, vice-président du SDEA. Ce nombre augmente à chaque SDAGE et les paramètres suivis par l'Agence Régionale de Santé évoluent.

Avec les partenaires, le SDEA, a défini quatre axes d'actions de reconquête de la qualité de l'eau par la prévention et plusieurs actions curatives comprenant l'identification de certaines substances (métabolites), leur traitement et l'évaluation de l'efficacité. Dans ce contexte, une convention SENS 2027 Solutions EAU Nappes d'Alsace et Sundgau a été signée le 6 décembre dernier à Marlenheim.

Concernant la quantité de la ressource, les étiages d'eau sont de plus en plus sévères et fréquentes ces dernières années (Lauter, Moder, Zorn, Giessen). Un plan d'actions de l'Etat avec 53 mesures était nécessaire, dont l'instauration de Projets de Territoire de Gestion de la ressource en Eau - PGTE- (mesure 33).

➤ L'adaptation des espaces forestiers au changement climatique

Face au réchauffement climatique, comment nos forêts améliorent-elles leur résilience et leur résistance ?

A l'aide d'un diaporama, M. Ludovic PAUL, chef de service à la DREAL, illustre l'impact de ce changement important.

Les axes d'évolution pour la gestion de nos forêts peuvent être résumés ainsi :

- S'adapter vite et bien, pour garantir des scénarios diversifiés de peuplement,
- Améliorer nos connaissances des écosystèmes et poursuivre le dialogue entre les instances de gouvernance en charge de la forêt et de la biodiversité.

Il faut donc planifier et anticiper dans un contexte de changement climatique et d'effondrement de la biodiversité pour maintenir et améliorer nos forêts sur le long terme.



M. Cédric FICHT, directeur à l'ONF, revient sur la dégradation sanitaire des forêts qui s'accélère depuis 2018 : un climat de plus en plus sec, une baisse des accroissements des essences principales, tels l'épicéa, le sapin, le hêtre et un volume important de « produits déperissants » dans la récolte : 29% pour le sapin par exemple sur le total récolté.

Compte tenu du rythme de croissance de la forêt, il faut évidemment anticiper à long terme et les différents scénarios d'augmentation des températures à l'horizon 2050 incitent à réagir d'ores et déjà.

Rappelons quelques conséquences du réchauffement pour les forêts et leurs fonctions : séquestration et stockage de carbone, baisse de la production de bois et dépréciation, risques d'incendie, d'inondation de mouvement de terrain, impact sur la biodiversité et plus généralement l'attrait de la forêt, comme un lieu majestueux de la nature où chacun aime se ressourcer.

En conséquence, M. FICHT présente les deux priorités d'adaptation : la régénération naturelle et la « migration assistée par plantation ».

➤ Autres points examinés :

- Rencontre avec MM. les Ministres DARMANIN, FAURE et BECHU, sur les conditions d'exercice des mandats assurés par les élus communaux et la simplification des textes par M. Justin VOGEL, maire de Truchtersheim, invité à participer à une réunion de travail. Un sondage en ligne est proposé (cf. page 3).
- Les résultats de l'enquête sur les besoins de formations des élus, les visioconférences et l'offre de formations en préparation pour le 1^{er} trimestre 2024 et du sondage sur le financement du SIS67.
- La désignation de représentants des maires et des EPCI dans divers organismes extérieurs.
- Le renouvellement de la convention du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)
- Le calendrier des prochaines réunions du Bureau, du Conseil d'administration et l'organisation du 4^{ème} Salon des maires et des élus locaux du Bas-Rhin le 19 septembre à Strasbourg, après la Foire Européenne.

Les diaporamas présentés sont disponibles sur www.maires67.fr (Espace réservé aux élus).

Notre nouvelle offre de formation des maires et des élus locaux

✓ L'accès des petites collectivités locales aux fonds européens : le 23 janvier 2024 de 8h 30 à 13 h

Sur la période 2021-2027, 1,4 Md€ de fonds européens sont mobilisables dans le Grand Est. Beaucoup d'élus déclarent avoir besoin d'aide dans ce processus. Cette formation peut vous aider à mieux connaître ces fonds.

Inscription avant le 7 janvier 2024

✓ La qualité d'OPJ du maire et des adjoints, rôle et responsabilités : le 22 février de 8h30 à 12h30

Le maire dispose de pouvoirs de police judiciaire. Cette formation vise à expliquer ce qu'il est attendu du maire lorsqu'il exerce sa fonction d'OPJ et dans quel contexte il peut être amené à exercer ces prérogatives.

Inscription avant le 7 février 2024

Comment s'inscrire ? En retournant le bulletin reçu en mairie, imputable sur le budget Formation élus de votre collectivité **ou** en vous connectant à la plateforme Mon Compte Elu, afin de mobiliser vos droits DIF actuels avant qu'ils soient renouvelés fin mars 2024, avec la limite du plafond de 800€. N'hésitez pas à les utiliser !

Sondage auprès des maires bas-rhinois sur les améliorations du statut de l'élu local.

Le Conseil d'administration réuni le 1^{er} décembre, souhaiterait connaître l'avis des collègues maires bas-rhinois sur les propositions et les pistes d'amélioration détaillées dans le sondage et enrichir les travaux de réflexion actuellement menés par l'Etat sur le statut de l'élu local.

Ce sondage comporte 5 volets avec des propositions/pistes de réflexion pour lesquelles l'association des maires souhaite connaître votre sentiment ou vos observations :

- **Cadre juridique de l'élu local**
- **Indemnités, frais de mandat et articulation entre le mandat d'élu local et la vie professionnelle**
- **Formation des élus, reconversion, droits sociaux**
- **Conditions d'exercice des mandats**
- **Simplification du cadre d'action des élus locaux**

Dans ce sondage, un espace d'expression important est prévu afin de recueillir vos témoignages éventuels, vos idées ou vos observations sur des freins à l'exercice des mandats locaux.

Lien de connexion vers le sondage : https://docs.google.com/forms/d/1UDAMiSMWYfmcjsC7EwEZRZTmIBusC_XfukkoT9Uac3A/edit

Merci d'avance pour vos réponses, vos idées ou vos commentaires **d'ici le 20 janvier 2024**.

Signature de la convention de partenariat avec la Gendarmerie du Bas-Rhin

Le 15 novembre à Truchtersheim, a été signée une convention de partenariat entre la Gendarmerie départementale, la Préfecture, l'association des maires et des présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin et l'association des maires ruraux. Cela concerne les 505 communes situées en zone Gendarmerie.

Une formation d'une vingtaine d'élus sur la gestion des incivilités a été organisée ensuite sur place. Cette action de formation des maires et des élus sera activement poursuivie en 2024 par la Gendarmerie.

Cette convention est disponible dans l'Espace réservé aux élus de notre site www.maires67.fr



Trophées des Marianne écologiques

Rectificatif du précédent Flash infos : Communes distinguées : 1^{er} prix : Vendenheim. 2^{ème} prix : Schweighouse sur Moder. 3^{ème} prix : Rosenwiller. Nos félicitations aux Maires et aux Communes pour ces Trophées !

30^{ème} Edition du Concours des Rubans du Patrimoine 2024

Pour y participer, cliquer sur www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr et envoyez le dossier avant le **31.01.2024**

UNE ASSOCIATION, C'EST AVANT TOUT DE LA PROXIMITÉ



**GROUPAMA GRAND EST SOUTIEN LES ASSOCIATIONS
LOCALES DE SON TERRITOIRE AU QUOTIDIEN**



03.80.78.31.42
collectivites@groupama-ge.fr



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Classe Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379-906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459-75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels. Crédit photo : © Aurélien Chauveaud, © Shutterstock - 09/2023.